



Voirie retrocedee aux proprietaire

Par **motovins**, le **27/04/2011** à **14:38**

Bonjour,rnrnLe maire de notre commune a r troced  en 2008 la voirie aux propri taires.rnj'ai fait construire en 2007 une maison et demand  en 2008 une cr ation de bateau   la charge de la mairie.rnOr, le maire a pris une d lib ration en 2008 indiquant que pour toutes demandes de cr ation de bateau, ce dernier sera   la charge du propri taire.rnrnEtant donn  que la construction a  t  effectu e en 2007, le bateau est il   la charge du propri taire ou de la mairie ?rnUne TLE a  t  r gl e   la commune.rnrnMerci

Par **amajuris**, le **27/04/2011**   **17:13**

bjr,rnsi la voirie appartient aux propri taires la mairie n'est plus concern e par les travaux apr s la r trocession.rnc'est bizarre en principe c'est les propri taires qui c dent la voirie aux communes !rncdt